

Besoins énergétiques

24 janvier 2025

Points clés

- Veillez à ce que les besoins énergétiques éventuels soient traités lors de la phase de planification, de préparation et d'intervention d'urgence, en particulier en ce qui concerne les besoins des ménages en matière d'éclairage et de cuisson des aliments, et les installations communautaires (eau, éducation, santé).
- Assurez-vous que les propositions de financement et les plans d'intervention couvrent les besoins énergétiques des populations touchées ainsi que des installations dont elles bénéficient.
- Préférez toujours l'énergie renouvelable (telle que l'énergie solaire et la biomasse obtenue de façon durable) aux combustibles fossiles et aux sources naturelles non durables comme le bois de chauffage.
- Recherchez le soutien des organismes spécialisés dans le secteur de l'énergie, y compris les acteurs du développement, qui peuvent appuyer les interventions d'urgence et contribuer lors des phases postérieures, et assurez la complémentarité des interventions, afin d'atténuer les dégâts environnementaux possibles associés à l'utilisation non durable du bois de chauffage et des combustibles fossiles lors d'un afflux soudain de personnes déplacées de force.

1. Aperçu

La satisfaction des besoins énergétiques des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil tout en protégeant les ressources naturelles dont elles dépendent (en particulier le bois de chauffage) est une question transversale essentielle pour le HCR, notamment dans le cadre des interventions d'urgence. L'utilisation incontrôlée du bois de chauffage peut conduire à la déforestation et à la dégradation de l'environnement, augmentant ainsi les risques d'inondation et de glissement de terrain ainsi que l'érosion des sols, entre autres. La concurrence pour

l'utilisation de la biomasse limitée entre les populations déplacées de force et les communautés d'accueil crée également des risques en matière de protection, notamment la [violence basée sur le genre](#) et les menaces à la coexistence pacifique. En outre, l'utilisation de combustibles fossiles pour faire fonctionner les générateurs entraîne la pollution de l'air, des émissions de dioxyde de carbone et, à long terme, des frais d'exploitation élevés. Une fois que l'environnement a subi des dégâts, sa restauration et la réparation des conséquences négatives à long terme sont difficiles et coûteuses, c'est pourquoi il est essentiel de prendre des mesures de précaution pour éviter ou limiter ces dommages, même dans les situations d'urgence.

Veuillez lire cette section en parallèle de celle portant sur l'environnement.

2. Pertinence pour les opérations d'urgence

Les besoins énergétiques doivent être considérés comme des questions sectorielles transversales et pris en compte dès le début d'une situation d'urgence, de préférence en amont, dans le cadre de la planification de la préparation aux situations d'urgence. La phase d'urgence constitue un moment critique lors duquel la question des besoins énergétiques peut être prise en compte et traitée de manière à promouvoir la sécurité et l'autonomie, et la dégradation de l'environnement peut être évitée ou gérée. La phase d'urgence doit également s'aligner sur le [Cadre stratégique du HCR pour l'action climatique](#), dans le but de limiter la dégradation de l'environnement et d'améliorer la résilience face au changement climatique.

3. Conseils principaux

Objectifs en matière de protection

- Fournir un accès sûr, rapide et fiable à l'énergie pour répondre aux besoins des ménages, tels que la cuisson des aliments, l'éclairage, le chauffage, la climatisation, le chargement des téléphones, etc.
- Fournir un accès sûr, rapide et fiable à l'énergie pour les infrastructures communautaires, telles que les réseaux de distribution d'eau motorisés, les établissements de santé, les écoles et l'éclairage public.
- Protéger les populations déplacées de force et les communautés d'accueil de la violence basée sur le genre qui survient souvent la nuit dans les zones non éclairées (toilettes, zones d'hygiène, terrains de jeu, ateliers) ou lors de la collecte de bois de chauffage.
- Protéger les populations déplacées de force et les communautés d'accueil des risques physiques, tels que les glissements de terrain et les inondations, lorsque la collecte incontrôlée de bois de chauffage pour la cuisson des aliments entraîne une grave dégradation des terres.
- Réduire les tensions entre les populations déplacées de force et les communautés locales concernant les ressources naturelles rares comme le bois de chauffage.

Risques liés aux besoins énergétiques non satisfaits

- Si les personnes déplacées de force ne disposent pas de combustible ou n'ont pas accès à

d'autres formes d'énergie, elles risquent d'adopter des stratégies d'adaptation néfastes et dangereuses. Par exemple, elles peuvent vendre une partie de leurs rations de nourriture pour acheter du combustible de cuisine, augmentant ainsi le risque de malnutrition, collecter du bois de chauffage non durable, ou encore brûler des plastiques ou d'autres déchets en guise de combustible pour la cuisson des aliments ou le chauffage, ou comme allume-feu, s'exposant ainsi à des substances chimiques toxiques. De même, si les services dépendent de combustibles fossiles plutôt que d'énergies renouvelables, le manque de combustibles fossiles ou leur coût élevé peut entraîner des interruptions de services, ce qui peut conduire, par exemple, à l'utilisation de sources d'eau insalubres ou à l'absence des services de soins de santé nécessaires.

- Les personnes déplacées de force peuvent contracter une pneumonie, des maladies cardiovasculaires ou un cancer des poumons, ou mettre leur santé en danger d'autres façons en cuisinant ou en chauffant leur abri avec des combustibles nocifs ou des équipements de mauvaise qualité.
- Outre l'exposition des personnes déplacées de force aux risques de violence basée sur le genre, la collecte de bois de chauffage prend du temps qui pourrait être autrement consacré à des activités éducatives ou de subsistance.
- Faute d'éclairage et d'électricité, les élèves ne peuvent étudier la nuit et les activités de subsistance ne peuvent être entreprises que de jour.
- L'érosion découlant de la destruction de la végétation pour répondre aux besoins de cuisson entraîne généralement la formation de ravins qui peuvent être à l'origine de glissements de terrain dévastateurs et meurtriers.
- L'utilisation non durable des ressources naturelles, en particulier le bois, entraîne une perte de biodiversité et des phénomènes de désertification.
- Par ailleurs, les émissions de gaz à effet de serre contribuent au réchauffement de la planète et au changement climatique.

Points de décision clés

Au début d'une intervention d'urgence, intégrez les besoins énergétiques dans l'évaluation rapide ou multisectorielle des besoins, telle que l'[évaluation des besoins des réfugiés dans les situations d'urgence \(NARE\)](#) ou l'[évaluation multisectorielle initiale rapide \(MIRA\)](#), afin de prendre des décisions éclairées dans le cadre de l'intervention. Intégrez les considérations relatives aux besoins énergétiques, à l'accès existant à l'énergie et aux technologies disponibles localement. Dans le cadre de l'intervention d'urgence, veillez à inclure des réchauds d'urgence, du combustible (idéalement, en quantité suffisante pour au moins quatre à six mois), [une lanterne solaire](#) et, si nécessaire, des poêles et du combustible de chauffage. Choisissez de préférence, et dans la mesure du possible, des options locales, notamment le recours à des interventions en espèces, fondées sur une approche privilégiant l'argent comptant aux dons en nature. Le combustible doit provenir de sources durables, telles que la biomasse d'origine durable, et être propre, comme le gaz de pétrole liquéfié, l'électricité ou l'énergie solaire. Repérez le plus tôt possible les options en matière d'énergie renouvelable, telles que l'énergie solaire, pour répondre aux besoins énergétiques des ménages et des communautés.

Réalisez une étude de marché afin de déterminer les combustibles de cuisine et les technologiques d'éclairage et de chauffage disponibles localement. L'étude doit évaluer dans quelle mesure il est possible d'obtenir des fournitures pendant toute la durée de l'intervention.

Évaluez si l'intervention proposée risque d'interférer avec l'économie locale.

Des mesures de protection de l'environnement doivent être mises en place pour atténuer l'impact des besoins énergétiques à travers la recherche et la collecte de biomasse :

- Marquez les arbres à ne pas tailler ou couper à l'intérieur et à l'extérieur du camp.
- En fonction du contexte local et de la couverture végétale, établissez une zone tampon (par exemple, de cinq mètres ou plus si nécessaire) autour de toutes les masses d'eau de surface (ruisseaux, rivières, lacs, etc.) au sein de laquelle la végétation doit être gardée intacte. L'élargissement de cette zone doit être adapté au contexte en fonction de la végétation locale, des conditions climatiques, etc.
- Préparez et organisez une campagne de sensibilisation à l'environnement en utilisant diverses formes de communication appropriées, afin de sensibiliser les communautés à l'importance de préserver les ressources naturelles limitées, en particulier pour les besoins de cuisson.
- Envisagez des activités de formation et de sensibilisation aux pratiques d'économie d'énergie, à l'utilisation à rendement énergétique élevé, ainsi qu'à l'entretien et à la réparation des équipements énergétiques de base (lanternes solaires, poêles, etc.).

Considérations transversales clés

Les secteurs concernés doivent traiter les préoccupations énergétiques dès le début d'une situation d'urgence. Grâce à un financement suffisant, améliorez la protection et l'autonomie, prévenez la dégradation, mettez en place les mesures d'atténuation identifiées, et formez le personnel et les partenaires à l'utilisation de sources d'énergie renouvelable dans la mesure du possible. Préférez l'énergie solaire aux générateurs à diesel lorsque cela est possible, même pendant la phase d'urgence (par exemple, lanternes solaires, installations solaires domestiques, chauffe-eau solaires, éclairage public solaire, pompes à eau solaires, installations solaires pour les établissements de soins de santé et les écoles, etc.).

Ressources et partenariats

- Ministères gouvernementaux (énergie, environnement, ressources naturelles, changement climatique).
- Acteurs du développement.
- Communautés touchées : personnes déplacées de force et communautés d'accueil.
- Organisations nationales, régionales et mondiales du secteur privé disposant de l'expertise pertinente (énergie, environnement).
- ONG locales et internationales, organisations confessionnelles, organisations de la société civile disposant de l'expertise pertinente.

Liste de contrôle

- Intégrez les besoins énergétiques dans les discussions sectorielles (par exemple, concernant la protection, les zones d'installation, les abris, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, les besoins essentiels, les interventions en espèces, la santé, l'éducation,

etc.). Assurez-vous d'une large représentation de toutes les parties prenantes impliquées et concernées.

- Effectuez une évaluation rapide des besoins, dont les besoins énergétiques des ménages et des infrastructures communautaires qui nécessitent de l'énergie pour leur fonctionnement (au minimum, les réseaux de distribution d'eau, les établissements de soins de santé et les écoles).
- Élaborez un plan d'intervention en coopération avec des homologues gouvernementaux, des partenaires sélectionnés et les services techniques.
- Au moyen d'une évaluation des besoins, consultez à la fois les personnes déplacées de force et les communautés d'accueil au sujet des habitudes et des traditions qui peuvent exacerber la pression exercée sur l'environnement en ce qui concerne la satisfaction des besoins énergétiques - notamment pour la cuisson des aliments, l'éclairage, le chauffage et l'alimentation des systèmes fonctionnant à l'énergie.
- Identifiez des produits et services abordables et facilement accessibles aux bénéficiaires, dans le but d'améliorer l'approvisionnement local, le développement du marché et les possibilités d'emploi.
- Adoptez les mesures nécessaires pour vous assurer, dans la mesure du possible, que l'ensemble des besoins énergétiques domestiques et organisationnels sont immédiatement satisfaits de manière durable. Réexaminez la situation au bout de quatre à six mois. Lorsque cela est possible, l'objectif devrait être de répondre aux besoins énergétiques en utilisant des sources renouvelables (par exemple, l'énergie solaire).
- Si la biomasse est utilisée pour répondre aux besoins énergétiques (en particulier pour la cuisson des aliments), envisagez l'utilisation de sources durables (par exemple, les briquettes tirées des activités agricoles), conjointement aux technologies économes en énergie (par exemple, les autocuiseurs et autres poêles consommant peu de combustible).
- Concevez et mettez en œuvre des campagnes de sensibilisation portant sur l'utilisation

de l'énergie. Elles doivent bénéficier tant aux personnes déplacées de force qu'aux communautés d'accueil.

- Mettez à l'essai et instaurez un système de suivi préliminaire.
- Si nécessaire, dispensez une formation aux partenaires et aux agents de mobilisation en vue de renforcer leurs capacités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des interventions liées à l'énergie, notamment en ce qui concerne les bonnes pratiques d'économie d'énergie, l'utilisation économe en énergie, ainsi que les techniques d'entretien et de réparation.
- Consultez le [Green Companion du HCR](#) pour obtenir des conseils supplémentaires sur la façon de répondre aux besoins énergétiques d'une manière respectueuse de l'environnement.

4. Normes

Indicateur de réalisation de base 8.2 (COMPASS)

Proportion de personnes déplacées de force et apatrides qui utilisent principalement des combustibles et des technologies propres (pour cuisiner) [ODD 7.1.2, niveau 1].

Indicateur de réalisation de base 9.2 (COMPASS)

Proportion de personnes déplacées de force et apatrides qui disposent d'énergie pour l'éclairage.

5. Apprentissage et pratiques de terrain

Composante d'apprentissage : Accès à l'énergie propre pour les réfugiés

- Études de cas de l'Ouganda : [Rapport complet](#) - [Synthèse](#)
- Études de cas du Rwanda : [Rapport complet](#) - [Synthèse](#)
- Études de cas du Kenya : [Rapport complet](#) - [Synthèse](#)
- Études de cas de l'Éthiopie : [Rapport complet](#) - [Synthèse](#)

6. Liens

[Projet Sphère, « Réduire l'impact des interventions humanitaires sur l'environn... HCR, Principes](#)

[directeurs du HCR en matière d'environnement HCR, Global Strategy for Sustainable Energy 2019-2025 Compendium: Protection-Sensitive Access to Lighting Compendium: Protection-sensitive access to clean cooking](#)

7. Contacts principaux

Veillez contacter la Section d'appui technique au sein de la Division de la résilience et des solutions (DRS) à l'adresse suivante : hqsl00@unhcr.org.